

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
26 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION: 20 JUIN 2015

Présents: MME CHABANT E – MM RICHIN – VERONNET –
MMES BILLEGA - CHABANT A – LHUISSIER - MM ALLOCHON -
PERREAUT – RONDIER .

Excusé: M. NUELLAS.

SECRETAIRE: MME LHUISSIER Noémie

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Mme CHABANT Évelyne.

MME BILLEGA Nicole donne lecture du procès verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Approbation du compte rendu de la séance du 29 mai 2015:

M. RICHIN Joël fait remarquer qu'il a été omis de mentionner sur le compte rendu de la dernière séance, que le conseil municipal à l'unanimité a retenu l'entreprise TARRET pour la réfection de l'aqueduc de Planet et qu'il a décidé que l'entreprise SIMONNETON n'interviendrait ni sur le champ commun de Puyboubé, ni sur celui du Montépioux cette année. Ces deux décisions rajoutées, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 mai 2015.

Répartition FPIC 2015 entre la communauté de communes Creuse Grand Sud et ses communes membres:

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il lui est proposé pour 2015, une répartition libre du FPIC (Fond de péréquation intercommunal et communal) entre la Com com Creuse Grand Sud et ses communes membres, telle que:

- Part de l'EPCI: 190 006,00€
- Part des communes membres: 179 856,00€

Le conseil adopte à l'unanimité des présents cette proposition.

La commune de Saint-Alpinien percevra la même somme que l'année dernière, soit **4 646,00€**.

Création par l'intercommunalité d'un service commun chargé de l'instruction des actes d'application du droit des sols à compter du 1er juillet 2015:

Suite à une nouvelle étape de désengagement de l'État, la loi ALLUR adoptée le 24 mars 2014 annonce qu'à compter du 1er juillet 2015, l'État ne mettra plus à disposition gratuite ses services pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les territoires appartenant à des intercommunalités comptant plus de 10 000 habitants. Dans un premier temps, 11 communes sont impactées, dont la notre.

Seules les communes relevant du RNU et n'ayant pas abrogé de POS continueront à bénéficier de l'instruction gratuite par les services de l'État.

Afin de venir en aide aux 11 communes concernées, la Com com a décidé de créer un service commun chargé de l'instruction des actes d'application du droit des sols à compter du 1er juillet. La répartition du coût de ce service se fera au prorata de la population INSEE (salaires du Personnel + achat de matériel de logiciels).

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide d'entériner la création de ce service commun et autorise Madame le Maire à signer les conventions nécessaires à la mise en place de celui-ci.

Inscriptions de chemins au Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de la Creuse:

Suite à un projet d'inscription de chemins au PDIPR de la Creuse, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de demander l'inscription des plusieurs chemins publics ou appartenant au domaine privé de la commune au PDIPR de la Creuse,

Questions diverses:

Après avoir étudié les différents devis en leur possession, les conseillers municipaux ont choisi:

- **L'entreprise PONZO** pour les travaux de voirie 2015 (portions de route à «Chez Ruchon» et au «Montépioux»). Des travaux d'élagage doivent être faits avant ces travaux sur la route de «Chez Ruchon»; les habitants vont être contactés pour savoir s'ils sont intéressés par ce bois.
- **L'Atelier du Combadeau** pour confectionner un portillon afin de sécuriser l'escalier intérieur de l'école.
- **L'entreprise TABARD**, pour remplacer des fenêtres (deux à l'ancien presbytère et une à l'ancienne Mairie).

Madame le Maire indique qu'elle a participé à une réunion cantonale le 16 juin 2015, lors de laquelle il a été décidé que les 21 communes que regroupe maintenant le canton d'Aubusson, percevraient tous les ans le FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement) ainsi que les amendes de police.

Pour 2015, la commune de Saint-Alpinien va percevoir **2 891,00€ de FDAEC** et environ **400 euros de subvention au titre du produit des amendes de police.**

Il est prévu d'autres réunions à thèmes qui préoccupent les élus comme internet, l'accessibilité aux handicapés, la téléphonie mobile ...

Les conseillers n'ayant plus de question, la séance est levée à 22Heures 30.